

# INFO-PARENTS / SEPTEMBRE 2020

## REPRISE DES COURS EN PRÉSENCE / 25 SEPTEMBRE

Le Cégep annonce la reprise de ses activités pédagogiques (cours et laboratoires) en présentiel à partir du vendredi 25 septembre et ce, en respect de la formule hybride adoptée depuis le début de la session d'automne 2020. Cette décision fut prise en collaboration avec la Santé publique.

Une vidéo vous présente et vous explique en quelques minutes la situation.

- la reprise des activités pédagogiques en présentiel (retour au mode hybride que nous avons depuis la rentrée)
- la suspension des activités parascolaires jusqu'à nouvel ordre
- le contexte sanitaire et les recommandations de la Santé publique
- les mesures sanitaires en place (importance de la déclaration de l'état de santé)

Merci de votre attention et bonne écoute : <https://youtu.be/KTatfaWtwfE>

## CALENDRIER SCOLAIRE

La semaine de relance est prévue du 13 au 16 octobre 2020, le 12 octobre étant une journée fériée. En outre, la fin de la session est prévue au plus tard le 24 décembre 2020. Les journées du 23 et 24 décembre sont des périodes de récupération en cas de mauvais temps. Dès le 16 décembre 2020, les étudiants entreront dans la période d'évaluations finales. En novembre, ils auront accès au calendrier des évaluations finales et pourront, à ce moment, connaître la date précise de la fin de leur session. De plus, la date pour les examens de reprise est le jeudi 7 janvier 2021 en avant-midi.

## ABANDON DE COURS ET CONFIRMATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Les étudiants avaient jusqu'au vendredi 18 septembre pour abandonner un ou plusieurs cours à leur horaire, sans avoir la mention *Échec* à leur bulletin. Après le 18 septembre, aucun cours ne peut être retiré de l'horaire, et l'étudiant qui décide de ne plus se présenter à un cours aura une note en échec qui demeurera au bulletin et qui influencera le calcul de la cote R. Par ailleurs, il faut savoir que tout abandon ne se fait pas sans avoir échangé avec son API - aide pédagogique individuel, car il y a toujours un impact dans le cheminement de l'étudiant. Un cours abandonné devra être repris ou remplacé, tout dépendant de la nature de ce dernier.

En vertu des lois et règlements régissant les collèges, nous sommes tenus de faire la preuve de fréquentation de chacun des cours suivis par les étudiants, aux dates de recensement prévues. Pour ce faire, chaque étudiant doit se rendre sur Colnet à l'onglet **FRÉQUENTATION SCOLAIRE** et remplir le formulaire mis à sa disposition, et ce, entre le **21 et le 23 septembre 2020**.

## CHOIX DE COURS ET PAIEMENT

Dès le 16 octobre, les étudiants devront faire leur choix de cours pour la session d'hiver 2021. Le choix de cours est en quelque sorte leur inscription. Comme par les sessions précédentes, le paiement des droits d'inscription pourra être fait à votre établissement financier, en ligne (portail COLNET), ou directement au Service de l'organisation scolaire au C-508.

Pour les étudiants à temps plein aux études (12 heures et plus), les frais sont de 211 \$ ou de 226 \$, dépendamment d'une contribution de 15 \$ à la Fondation du Cégep de La Pocatière. Un montant de 48 \$ est inclus pour couvrir les assurances étudiantes. L'étudiant ne désirant pas bénéficier de ces assurances doit payer l'ensemble du montant et s'informer auprès de son association étudiante pour les modalités de remboursement. Le solde demeure visible sur COLNET pour une certaine période après le paiement, le temps que le traitement informatique se fasse. L'étudiant peut toujours retrouver sa facture sur le portail COLNET dans Document / Boîte de réception, s'il a omis de la faire imprimer.

## PÉNALITÉS (\$)

Les étudiants ont la responsabilité de prendre régulièrement leurs courriels sur COLNET et de donner suite aux différentes étapes ou opérations nécessaires. Par exemple, la confirmation de fréquentation scolaire, le choix de cours, etc. Ils doivent respecter les délais pour ces opérations, sans quoi ils pourront se voir imposer des frais de retard de 50 \$. Plusieurs messages sont envoyés aux étudiants à cet effet avant d'imposer les frais.

## ABSENCES

Lorsqu'un étudiant s'absente d'un cours, l'enseignant note son absence. C'est la responsabilité de l'étudiant d'aviser son enseignant et de le rencontrer pour faire un suivi sur la matière. Pour toute absence à une évaluation (examen, test, etc.), l'étudiant doit obligatoirement présenter un billet médical ou une pièce valide et vérifiable au Service de l'organisation scolaire afin de pouvoir éventuellement reprendre son évaluation. Même lorsqu'il s'agit d'un motif médical pour lequel vous n'auriez habituellement pas consulté un médecin (ex : gastro), s'il y a volonté de reprendre une évaluation, il faudra présenter une pièce justificative.

Les raisons valables pour la reprise d'une évaluation sont la maladie, un accident, le décès d'un proche, ou l'obligation de se présenter devant la justice. Dans tous les autres cas, l'étudiant qui s'absente à une évaluation se verra attribuer la note de 0. Le simple fait qu'un parent nous contacte pour expliquer l'absence de son enfant ne sera pas recevable pour justifier son absence.

Il va sans dire que pour les étudiants qui doivent passer le test de la COVID-19, aucune justification médicale n'est nécessaire.

## RENCONTRE DE PARENTS / 16 SEPTEMBRE

Une rencontre virtuelle s'est tenue pour les parents qui ont manifesté leur intérêt à la suite d'une invitation faite en août dernier. Pour les personnes qui n'ont pu y participer, vous pourrez écouter la présentation en cliquant sur le lien suivant : <https://bit.ly/2G3ek9G>

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT ?

**Cheminement et l'organisation scolaire :** [api@cegeplapocatiere.qc.ca](mailto:api@cegeplapocatiere.qc.ca)

**Aide psychosociale :** [jfcharron@cegeplapocatiere.qc.ca](mailto:jfcharron@cegeplapocatiere.qc.ca)

**Aide financière :** [rhouinard@cegeplapocatiere.qc.ca](mailto:rhouinard@cegeplapocatiere.qc.ca)

**Services adaptés :** [jpare@cegeplapocatiere.qc.ca](mailto:jpare@cegeplapocatiere.qc.ca)

**Situation de la COVID-19 :** [infocovid@cegeplapocatiere.qc.ca](mailto:infocovid@cegeplapocatiere.qc.ca)